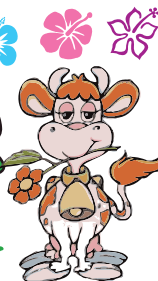


Frémécourtoisie

www.fremecourt.fr



La lettre d'informations municipales de Frémécourt - N°14 - Septembre 2011

EDITO

C'est la rentrée !

Nous souhaitons donc une bonne rentrée à l'ensemble de nos jeunes et leur adressons tous nos encouragements pour cette nouvelle année scolaire.



La rue de Cléry, c'est fini !

Depuis plusieurs mois, les riverains de la rue de Cléry ont subis les inconvénients des divers travaux engagés par la commune.

Cette situation est maintenant une période révolue, puisque depuis le 02 septembre dernier, chacun a pu retrouver ses usages coutumiers.

Au terme de ces réalisations, nous remercions les Frémécourtois pour leur patience face aux différents gênes que ces travaux ont pu occasionner.

Les lignes électriques et téléphoniques sont enfouies, le réseau d'eau est rénové, les bordures de trottoirs et la voirie sont en partie renouvelées.

Pour votre information, sachez que les dépenses engagées pour les réalisations de ces ouvrages (159 716,38 €) n'affecteront nullement le montant de vos impôts locaux.

Quelques travaux de finition restent à exécuter : remise en état des dos d'ânes et installation de la signalisation afférente.

Par ailleurs, nous vous informons que par arrêté municipal (voir ci-contre), la vitesse maximale autorisée pour tous les véhicules à moteur, sera prochainement réduite à 30 km/h sur toutes les voies communales du village.

Cette décision fera l'objet de fréquents contrôles de vitesse pour lesquels aucun favoritisme ne sera accordé aux Frémécourtois.

Soyez donc vigilant et gardez l'œil sur votre compteur de vitesse !

Pour conclure, nous vous invitons à méditer sur cette citation : "Les routes appartiennent beaucoup plus à ceux qui habitent au bord qu'à ceux qui roulent dessus !"

Alors, PRUDENCE et VIGILANCE !

Votre conseil municipal

INFORMATIONS MUNICIPALES

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 20/2011 DU 11 MAI 2011 CONCERNANT LA LIMITATION DE VITESSE À L'INTÉRIEUR DE L'AGGLOMÉRATION

Le Maire de Frémécourt :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2131-1 et L.2131-2 2°, L.22212-1, L.22212-2 et L.22213-1,

Vu le Code de la Route, et notamment son article R.411-8,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique,

Considérant que, afin de faciliter les déplacements des piétons et d'améliorer leur sécurité, l'instauration d'une limitation de vitesse à 30 kms/heure sur toute la voirie communale est rendue nécessaire, en raison de l'étroitesse des rues, de l'absence de trottoirs en certains endroits, ainsi de l'extrême sinuosité de certaines rues,

Arrête :

ARTICLE 1 : la vitesse maximale autorisée pour tous les véhicules à moteur, y compris les cyclomoteurs, circulant sur toutes les voies communales, à l'intérieur de l'agglomération, est fixée à 30 kms/heure.

ARTICLE 2 : Conformément à l'article R.411-25 du Code de la Route, ces dispositions entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation prévue par l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 précité ;

ARTICLE 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont l'affichage et la diffusion seront assurés par M^{me} la secrétaire de Mairie dans les conditions habituelles.

Fait à Frémécourt, le 11 mai 2011

Le Maire : Laure Schuehmacher

PROCHAINS TRAVAUX SUR LA COMMUNE

Des travaux d'installation du tout à l'égoût sont prévus fin octobre sur le chemin de la Butte à Samson et le chemin Eric Teyssot.

VISITE À BRUGES

La visite à Bruges, initialement prévue le 25 Septembre 2011 est annulée faute de participants

COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS :

La prochaine collecte des objets encombrants est fixée au jeudi 13 octobre 2011.

TOUTES NOS JOIES

Naissances : CHEMITH Dylan né le 22/08/2011

DELAÏTRE Manon née le 18/08/2011

Mariages : DUNCKHORST Cédric et VICSAPI Laëticia le 20/08/2011

INFORMATIONS PRATIQUES



CUEILLETTE DES MÛRES, DANGER POTENTIEL :

Les promenades le long de nos routes et sentiers sont souvent synonymes de cueillettes et dégustations de fruits sauvages (fraises des bois, framboises, myrtilles, mûres, etc.). Attention, consommer cru le fruit de sa cueillette peut être dangereux. En effet, il existe une maladie, certes rare, mais qui s'avère gravissime, l'échinococcose alvéolaire. Derrière ce nom barbare se cache un parasite qui détruit progressivement le foie ! Le coupable est un ténia des carnivores dont les œufs se propagent par les déjections animales, notamment celles du renard (de tels animaux ont été aperçus aux alentours de Frémécourt). Dans le pire des cas, il faut alors avoir recours à la chirurgie, voire à une greffe du foie ! Même si la probabilité d'ingérer des larves est assez minime, pour ne prendre aucun risque, il vaut mieux laver et cuire (à plus de 60 °) les baies que l'on a ramassées dans la nature, avant de les consommer. Car le simple lavage ne suffit pas, et il est inutile de placer votre cueillette au congélateur : les œufs sont très résistants au froid (jusqu'à -18°). Par précaution, prélevez donc les baies situées le plus haut possible sur les arbustes, du moins pour les mûres et les airelles.

RAPPEL DE CIVISME :



Il est rappelé aux Frémécourtois :

- que tout dépôt sauvage d'ordures ou de débris de quelque nature que ce soit ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits et peuvent amener à une amende. Or, certains de nos concitoyens transgressent la législation en vigueur, puisqu'à plusieurs reprises il a été constaté des dépôts de débris végétaux dans les chemins de la commune. Malgré l'envoi de plusieurs avertissements aux auteurs de ces infractions, il apparaît que le message ne soit pas passé. En conséquence, il est porté à votre information que toute personne mise en cause pour de tels agissements sera dorénavant verbalisée.
- que les dépôts des sacs et bacs (jaune, vert et bleu) de déchets ménagers (collectes des jeudis et vendredis matin) **doivent être effectués la veille (donc le mercredi et jeudi soir) et non plusieurs jours avant**. Le respect de ces dates évitera de transformer nos trottoirs en mini décharges comme cela a pu être constaté en certains endroits de la commune.
- que les horaires de tonte des pelouses doivent être respectés pour la sérénité de tous ;
- que les caniveaux ne sont pas des aires de lavage (notamment pour les bétonnières) ou d'élimination des eaux usagées ou de produits toxiques ;
- que nos chemins ruraux sont avant tout des chemins de randonnées et donc interdits aux véhicules à moteur (sauf aux engins agricoles et de services techniques)
- que le stationnement des véhicules doit se faire à l'intérieur des propriétés et non sur la chaussée.

FÊTE DE LA MOISSON ET DES VENDANGES À SAGY LE 11 SEPTEMBRE :

Tout villageois digne de ce nom ne doit rater cette manifestation axée essentiellement sur la ruralité. Au programme : à 11 h messe en l'église Saint Sulpice, à 12 h fabrication d'une omelette géante de 4 000 œufs et déjeuner, puis animations vitivinicoles et présence de confréries vineuses, fauchage et battage de blé à l'ancienne avec une locomotive, marché artisanal et gastronomique, animaux de la ferme, démonstration d'éducation et d'obéissance pour chien, promenade en charrette, orchestre campagnard. Entrée : 4 €, gratuit pour les moins de 12 ans.

IDÉES DE SORTIES MANIFESTATIONS DU VEXIN



Vous pouvez trouver de nombreuses informations sur les différentes manifestations du Vexin auprès de :

- **La Maison du Parc Naturel Régional du Vexin Français** - 95 450 Théméricourt
Accueil : 01 34 48 66 10 - Fax : 01 34 48 66 11 - Informations touristiques : 0810 16 40 45 (prix appel local) - Site Web : www.parc-naturel-vexin.fr
- **de l'Office de Tourisme du Val de Viosne** - 1, rue de la Croix des Vignes - 95640 Marines
Téléphone/ Fax : 01 30 39 68 84 - Site Web : www.ot-valdeviosne.fr

BROCANTES, FOIRES À TOUT ET AUTRES MANIFESTATIONS DU VEXIN ET ALENTOUR :

Le Perchay : 11 septembre	Magny-en-Vexin : 11 septembre	Mériel : 11 septembre
Sagy : 11 septembre (fête moisson et vendanges)		Valmondois : 18 septembre
Cormeilles-en-vexin : 18 septembre	Parmain : 24 et 25 septembre (brocante vintage, rétro et rock'n roll)	
Santeuil : 25 septembre	Auvers-sur-Oise : 02 octobre	Livilliers : 02 octobre
La Roche Guyon : 09 octobre (fête de la pomme)		Grisy-les-Plâtres : 09 octobre
Gouzangrez : 09 octobre	Nesles-la-Vallée : 16 octobre	Omerville : 16 octobre
Chars : 30 octobre		

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE

- Mardi : de 16h00 à 18h00
 - Mercredi : de 16h00 à 18h00
 - Jeudi : de 10h00 à 12h00
 - Vendredi : de 10h00 à 12h00
 - Samedi : de 11h00 à 12h00
 - M^{me} le Maire reçoit sur rendez-vous
- Mairie de Frémécourt - Rue du Four - 95830 Frémécourt - Tél. : 01 34 66 62 84 - Fax : 01 34 66 64 15**
Email : mairiefremecourt@orange.fr - Site : www.fremecourt.fr

Ne pas jeter sur la voie publique - Tout contrevenant engage sa propre responsabilité